

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GYEON Q2 PPF EVO

Date de révision: 02.01.2023

Code du produit: G0037

Page 1 de 14

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

GYEON Q2 PPF EVO

UFI: U0Y7-66X9-M00H-GQE8

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Agent de protection des véhicules - revêtement céramique pour peinture
Passionnés et professionnels (utilisateurs finaux)

Utilisations déconseillées

Toute utilisation non conforme.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Société: Gyeon Technology
Rue: 1405-538, 212, Gasan digital 1-ro
Lieu: Geumcheon-gu, Seoul, Korea
Téléphone: +82-10-4339-3599
Interlocuteur: Robert Gyeon
E-mail: sales@gyeon.co

Fournisseur

Société: WAX-IT bv
Rue: Westerring 27 i
Lieu: B-9700 Oudenaarde
Téléphone: +32 055860050
E-mail: info@gyeonquartz.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Centre antipoisons: 070 245 245. This phone number is available 24/7.

Information supplémentaire

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 3; H226
Skin Corr. 1B; H314
Eye Dam. 1; H318
Asp. Tox. 1; H304
Aquatic Chronic 2; H411

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition
Cyclosilazanes, di-Me, Me, hydrogène, polymères avec des di-Me, Me, hydrogénosilazanes, produits de réaction avec la 3- (triéthoxysilyl) -1-propanamine

Mention Danger
d'avertissement:

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GYEON Q2 PPF EVO

Date de révision: 02.01.2023

Code du produit: G0037

Page 2 de 14

Pictogrammes:



Mentions de danger

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange (>0,1%) ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Ce produit ne contient aucune substance (> 0,1%) ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères. Ce produit ne contient aucune substance (> 0,1 %) ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
64742-48-9	Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition			ca. 90 %
	265-150-3	649-327-00-6		
	Flam. Liq. 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H226 H304 H411			
475645-84-2	Cyclosilazanes, di-Me, Me, hydrogène, polymères avec des di-Me, Me, hydrogénosilazanes, produits de réaction avec la 3- (triéthoxysilyl) -1-propanamine			7 - < 10 %
	Flam. Liq. 2, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3; H225 H302 H314 H318 H412			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
64742-48-9	265-150-3	Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition	ca. 90 %
		par inhalation: CL50 = (5,61) mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg	

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GYEON Q2 PPF EVO

Date de révision: 02.01.2023

Code du produit: G0037

Page 3 de 14

475645-84-2	Cyclosilazanes, di-Me, Me, hydrogène, polymères avec des di-Me, Me, hydrogénosilazanes, produits de réaction avec la 3- (triéthoxysilyl) -1-propanamine	7 - < 10 %
	par voie orale: ATE = 500 mg/kg	

Information supplémentaire

- Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition (P)

Note P: La classification harmonisée comme substance cancérogène ou mutagène s'applique, à moins qu'il puisse être établi que la substance contient moins de 0,1 % m/m de benzène (no Eines 200-753-7).

Le produit ne contient pas de substances répertoriées SVHC >0,1% conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 § 59 (REACH).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Après inhalation

En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin. En cas d'irritation des poumons: premier traitement avec un spray corticoïde, p. ex. Auxiloson, aérosol dosé Pulmicort. (Auxiloson et Pulmicort sont des marques déposées).

Après contact avec la peau

Appeler aussitôt un médecin.

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Après contact avec les yeux

Appeler aussitôt un médecin.

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Après ingestion

NE PAS faire vomir. Rincer la bouche abondamment à l'eau. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risque de perforation de l'oesophage et de l'estomac en cas d'ingestion (forte causticité).

Provoque des lésions oculaires graves..

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

l'aspiration du produit peut provoquer des lésions des voies respiratoires ou des lésions pulmonaires

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

en cas d'inhalation: Maux de tête. spasmes. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Attention en cas de vomissement: risque d'aspiration!

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse. Dioxyde de carbone. En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: Jet d'eau en aspersion.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GYEON Q2 PPF EVO

Date de révision: 02.01.2023

Code du produit: G0037

Page 4 de 14

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Gaz/vapeurs, irritant. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO₂).

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Evacuer les personnes en lieu sûr. Assurer une aération suffisante. Eloigner toute source d'ignition. Utiliser un équipement de protection individuel (Voir section 8.)

Pour les non-secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle (voir rubrique 8).

Pour les secouristes

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Éliminer immédiatement les fuites. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la rubrique Elimination.

Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

Autres informations

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la rubrique Elimination. Bien nettoyer les surfaces contaminées.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Porter un vêtement de protection approprié. (Voir rubrique 8.)

Conditions à éviter: formation d'aérosol ou de nébulosité

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans l'espace libre des systèmes fermés.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GYEON Q2 PPF EVO

Date de révision: 02.01.2023

Code du produit: G0037

Page 5 de 14

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif. Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique. Enlever les vêtements contaminés.

Information supplémentaire

Mesures générales de protection et d'hygiène: Voir rubrique 8.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Protéger des radiations solaires directes.

Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage.

S'assurer que d'éventuelles fuites pourront être collectées (p.ex. dans des cuvettes ou bouteilles).

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Gaz. Matières explosives. Solides inflammables. Solides auto-inflammables. Matières ou mélanges auto-échauffants. Matières ou mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables. Liquides oxydants. Solides comburants (oxydants). Nitrate d'ammonium. Matières et mélanges auto-réactifs. Peroxydes organiques. Substances toxiques non combustibles. Matières radioactives. Matières infectieuses.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité.

Protéger contre: Radiations UV/rayonnement solaire. forte chaleur. Humidité gel.

température de stockage: 15 - 25 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir rubrique 1.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Conseils supplémentaires

Aucune valeur limite n'a été fixée jusqu'à présent à l'échelle nationale.

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage. EN ISO 16321-1:2022

Protection des mains

En cas de contact prolongé ou répété avec la peau : Porter des gants appropriés. (EN 374)

Matériau approprié: Caoutchouc butyle.

Épaisseur du matériau des gants: 0,5 mm

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GYEON Q2 PPF EVO

Date de révision: 02.01.2023

Code du produit: G0037

Page 6 de 14

temps de résistance à la perforation: ≥ 480 min. période de latence: ~ 120 min. (estimé)

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive.

Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité / la perméabilité. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

Une protection respiratoire est nécessaire lors de:

Génération/formation d'aérosols

dépassement de la valeur limite

Ventilation insuffisante

Appareil de protection respiratoire approprié : Appareil filtrant combiné (EN 14387) Type: A/P1-3

Demi-masque ou quart de masque: concentration maximale pour substances avec des valeurs limites: filtre P1 jusqu'à max. 4 fois la VLE; filtre P2 jusqu'à 10 fois la VLE; filtre P3 jusqu'à max. 30 fois la VLE.

La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants!

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	légère odeur de solvant
Seuil olfactif:	non déterminé
Point de fusion/point de congélation:	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	103 °C
Inflammabilité:	non déterminé
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
Point d'éclair:	40 °C
Température d'auto-inflammation:	non déterminé
Température de décomposition:	négligeable
pH-Valeur:	non déterminé
Viscosité cinématique:	non déterminé
Hydrosolubilité:	non miscible
Solubilité dans d'autres solvants	
non déterminé	
La vitesse de dissolution:	négligeable
Coefficient de partage n-octanol/eau:	négligeable
La stabilité de la dispersion:	négligeable
Pression de vapeur:	non déterminé
(à 20 °C)	
Densité:	non déterminé
Densité apparente:	négligeable

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GYEON Q2 PPF EVO

Date de révision: 02.01.2023

Code du produit: G0037

Page 7 de 14

Densité de vapeur relative: non déterminé
Caractéristiques des particules: négligeable

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Combustion entretenue: Aucune donnée disponible

Température d'inflammation spontanée

solide: négligeable

gaz: négligeable

Propriétés comburantes

aucune/aucun

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation: non déterminé

Épreuve de séparation du solvant: non déterminé

Teneur en solvant: non déterminé

Teneur en corps solides: non déterminé

Point de sublimation: négligeable

Point de ramollissement: négligeable

Point d'écoulement: négligeable

Viscosité dynamique: non déterminé

Durée d'écoulement: non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le mélange est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4. Conditions à éviter

Protéger contre: Radiations UV/rayonnement solaire. forte chaleur. humidité.

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants, fortes. Acide fort. Air. (Formation possible de peroxydes.)

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO2).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune donnée disponible.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 5000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GYEON Q2 PPF EVO

Date de révision: 02.01.2023

Code du produit: G0037

Page 8 de 14

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
64742-48-9	Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition				
	orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat	ECHA Dossier	
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	Lapin	ECHA Dossier	
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 (5,61) mg/l	Rat	ECHA Dossier	
475645-84-2	Cyclosilazanes, di-Me, Me, hydrogène, polymères avec des di-Me, Me, hydrogénosilazanes, produits de réaction avec la 3- (triéthoxysilyl) -1-propanamine				
	orale	ATE 500 mg/kg			

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque de graves lésions des yeux.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition:

mutagénicité in vitro: Méthode: OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test) ; Résultat: négatif. bibliographie: Dossier REACH; Carcinogénétique: Méthode: (dermique.) OECD Guideline 451

(Carcinogenicity Studies); espèce: Souris.; Durée du test: 2 ans; Résultat: négatif. bibliographie: Dossier REACH; Toxicité pour la reproduction: Méthode: OECD Guideline 416 (Two-Generation Reproduction Toxicity Study); espèce: Rat; Résultat: NOAEL >= 20000 mg/kg; bibliographie: Dossier REACH

Toxique pour le développement / effets tératogènes: Méthode: OECD Guideline 414 (Prenatal Developmental Toxicity Study); espèce: Rat Résultat: NOAEL = 239000 mg/kg; bibliographie: Dossier REACH

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition:

Toxicité par inhalation subchronique:

Méthode: OECD Guideline 453 (Combined Chronic Toxicity / Carcinogenicity Studies); Temps d'exposition: 2 ans; espèce: Rat; Résultats: NOAEC = 1402 mg/m3; bibliographie: Dossier REACH

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance (> 0,1%) ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

Information supplémentaire

Solvant:

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GYEON Q2 PPF EVO

Date de révision: 02.01.2023

Code du produit: G0037

Page 9 de 14

Symptômes: Dépression du système nerveux central. Lésions du foie et des reins. état semi-conscient. vomissement. Nausée. Vertiges. état inconscient. Troubles de conscience. État d'ébriété. erythème (rougeur)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
64742-48-9	Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 8,2 mg/l	LL50:	96 h	Pimephales promelas	ECHA Dossier
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 3,1 mg/l	EL50:	72 h	Pseudokirchnerella subcapitata	ECHA Dossier
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 4,5 mg/l	EL50:	48 h	Daphnia magna	ECHA Dossier
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 2,6 mg/l	NOELR:	21 d	Daphnia magna	ECHA Dossier

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
64742-48-9	Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition			
	OECD Guideline 301 F	77%	28	ECHA Dossier
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

La conclusion précédente s'applique aux substances contenues dans le produit à partir de 0,1 %.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

La conclusion précédente s'applique aux substances contenues dans le produit à partir de 0,1 %.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. Les emballages non pollués et complètement vides

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GYEON Q2 PPF EVO

Date de révision: 02.01.2023

Code du produit: G0037

Page 10 de 14

peuvent être destinés à un recyclage. Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive européenne EWC (european waste catalogue).

Liste de propositions pour les codes/désignations des déchets selon le CED :

Code d'élimination des déchets - Produit

160305 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; loupés de fabrication et produits non utilisés; déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

160305 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; loupés de fabrication et produits non utilisés; déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 2920

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

LIQUIDE CORROSIF, INFLAMMABLE, N.S.A. (Cyclosilazanes, di-Me, Me, hydrogène, polymères avec des di-Me, Me, hydrogénosilazanes, produits de réaction avec la 3- (triéthoxysilyl) -1-propanamine)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

8

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

8+3



Code de classement:

CF1

Dispositions spéciales:

274

Quantité limitée (LQ):

1 L

Quantité exceptée:

E2

Catégorie de transport:

2

N° danger:

83

Code de restriction concernant les tunnels:

D/E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 2920

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

LIQUIDE CORROSIF, INFLAMMABLE, N.S.A. (Cyclosilazanes, di-Me, Me, hydrogène, polymères avec des di-Me, Me, hydrogénosilazanes, produits de réaction avec la 3- (triéthoxysilyl) -1-propanamine)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

8

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

8+3

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GYEON Q2 PPF EVO

Date de révision: 02.01.2023

Code du produit: G0037

Page 11 de 14



Code de classement: CF1
Dispositions spéciales: 274
Quantité limitée (LQ): 1 L
Quantité exceptée: E2

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 2920
d'identification:

14.2. Désignation officielle de CORROSIVE LIQUID, FLAMMABLE, N.O.S. (Cyclosilazanes, di-Me, Me
transport de l'ONU: hydrogen, polymers with di-Me, Me hydrogen silazanes, reaction products
with 3-(triethoxysilyl)-1-propanamine)
8

14.3. Classe(s) de danger pour le
transport:

14.4. Groupe d'emballage: II
Étiquettes: 8+3



Marine polluant: YES
Dispositions spéciales: 274
Quantité limitée (LQ): 1 L
Quantité exceptée: E2
EmS: F-E, S-C

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 2920
d'identification:

14.2. Désignation officielle de CORROSIVE LIQUID, FLAMMABLE, N.O.S. (Cyclosilazanes, di-Me, Me
transport de l'ONU: hydrogen, polymers with di-Me, Me hydrogen silazanes, reaction products
with 3-(triethoxysilyl)-1-propanamine)
8

14.3. Classe(s) de danger pour le
transport:

14.4. Groupe d'emballage: II
Étiquettes: 8+3



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 0.5 L
Passenger LQ: Y840
Quantité exceptée: E2
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 851
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 1 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 855
IATA-Quantité maximale (cargo): 30 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Oui



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GYEON Q2 PPF EVO

Date de révision: 02.01.2023

Code du produit: G0037

Page 12 de 14

Matières dangereuses: Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir section 8.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

négligeable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 75

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles: Aucune information disponible.

Directive 2004/42/CE relative à COV dans les vernis et peintures: Aucune information disponible.

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): E2 Danger pour l'environnement aquatique

Informations complémentaires: P5c

Information supplémentaire

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

REACH 1907/2006 annexe XVII No (mélange): 3, 40

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Rev. 1.0; 10.09.2021, Première publication

Rev. 2.0; 02.01.2023, Actualisation Modifications apportées à la rubrique: 2-16

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GYEON Q2 PPF EVO

Date de révision: 02.01.2023

Code du produit: G0037

Page 13 de 14

Abréviations et acronymes

Flam. Liq: Liquides inflammables
 Acute Tox: Toxicité aiguë
 Asp. Tox: Danger par aspiration
 Skin Corr: Corrosion cutanée
 Eye Dam: Lésions oculaires graves
 Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique
 ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 CAS: Chemical Abstracts Service
 CLP: Classification, Labelling and Packaging of substances and mixtures
 DNEL: Derived No Effect Level
 d: day(s)
 EINECS: European INventory of Existing Commercial chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 ECHA: European Chemicals Agency
 EWC: European Waste Catalogue
 IARC: INTERNATIONAL AGENCY FOR RESEARCH ON CANCER
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
 ICAO: International Civil Aviation Organization
 ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)
 GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 GefStoffV: Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)
 h: hour
 LOAEL: Lowest observed adverse effect level
 LOAEC: Lowest observed adverse effect concentration
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 NOAEL: No observed adverse effect level
 NOAEC: No observed adverse effect concentration
 NLP: No-Longer Polymers
 N/A: not applicable
 OECD/OCDE: Organisation for Economic Co-operation and Development/Organisation de coopération et de développement économiques
 PNEC: predicted no effect concentration
 PBT: Persistent bioaccumulative toxic
 RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)
 REACH: Registration, Evaluation, Authorisation of Chemicals
 SVHC: substance of very high concern
 TRGS : Règles techniques pour les substances dangereuses
 NU : Nations Unies
 VOC: Volatile Organic Compounds

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 3; H226	Sur la base des données de contrôle
Skin Corr. 1B; H314	Méthode de calcul
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul
Asp. Tox. 1; H304	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2; H411	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GYEON Q2 PPF EVO

Date de révision: 02.01.2023

Code du produit: G0037

Page 14 de 14

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)